

Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2025 028

Eure Normandie Numérique

Réunion du 15 décembre 2025

**Objet : Modification du règlement intérieur d'Eure
Normandie Numérique**

Les règles encadrant le fonctionnement du syndicat sont aujourd’hui réparties dans plusieurs documents distincts (règlement relatif au CET, règlement télétravail, délibérations diverses concernant les œuvres sociales, etc.). Cette dispersion complique pour les agents la lecture et la compréhension de l’ensemble des règles, droits et obligations. Par souci de transparence et de lisibilité, il est proposé de regrouper ces dispositions au sein d’un document unique : le règlement intérieur.

Il convient également de mettre à jour l’adresse de la résidence administrative des agents, à la suite du déménagement des locaux d’Eure Normandie Numérique intervenu le 1^{er} septembre 2025.

En outre, les décisions relatives à la mise en place du forfait mobilité durable ainsi qu’à l’expérimentation de la semaine de travail en 4 jours ou 4 jours et demi sont également intégrées.

Cette révision permet par ailleurs d’actualiser les références juridiques, notamment à la suite de l’entrée en vigueur du Code général de la fonction publique, et de corriger certaines imprécisions rédactionnelles.

Les modifications principales portent ainsi sur :

- L’expérimentation de la semaine de travail de 4 jours ou 4 jours et demi ;
- Les précisions concernant l’utilisation des véhicules de service ;
- Le remboursement des frais de transport ;
- La mise en place du forfait mobilité durable ;
- Les dispositions relatives à la formation du personnel ;
- Les modalités d’affichage ;
- L’intégration des dispositions sociales (protection sociale, œuvres sociales) ;
- L’actualisation des droits des fonctionnaires ;

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

CCI Work - 215 route de Paris - 27000 ÉVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Courriel : contact@enn27.fr

- L'évaluation des risques professionnels et la prévention ;
- Les dispositions relatives au référent signalement ;
- Les règles d'utilisation du matériel d'ENN ;
- La mise à jour de l'adresse du siège d'ENN ;
- L'ajout de l'interdiction de vapoter dans les locaux ;
- La mise à jour de l'organigramme ;
- L'ajout, en annexe, du règlement télétravail et du règlement relatif au CET ;
- L'intégration de la charte informatique.

Il est vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Délibération n°2025 028

Réunion du 15 décembre 2025

Objet : Modification du règlement intérieur d'Eure Normandie Numérique

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu la délibération n°B2020 038 du 30 novembre 2020 portant modifications du règlement intérieur ;
- Vu la délibération n°2022-028 du 19 décembre 2022 portant modifications du règlement intérieur ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 18/11/2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le règlement intérieur d'Eure Normandie Numérique ;

Le Comité syndical, réuni le 15 décembre 2025 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif aux modifications du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert d'Eure Normandie Numérique ;
- De modifier le Règlement Intérieur comme annexé à la présente délibération ;

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 19
- Collège Conseil Départemental : 24
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 6
- Collège syndicat : 0

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 19/12/2025